Coût de la formation

Le coût de la formation peut être pris en charge dans le cadre d'une convention avec l'employeur si la personne est salariée ou d'une convention avec le CFA du sport et de l'animation Forma'AS ou par le Conseil régional Grand Est, pour les demandeurs d'emploi (Mission Locale, Pôle Emploi, Cap Emploi).

Le coût du parcours de 22 mois, pour un salarié (non apprenti) est de **9 912 €.**

Test de sélection

Les candidats feront l'objet d'un recrutement en 2 étapes : une épreuve écrite et un entretien individuel.

Une préparation aux tests de sélection est proposée le jeudi 19 mai 2022.

La formation en quelques chiffres...

84 % des BPJEPS LTP 2019/2021 ont obtenu leur diplôme

19 stagiaires inscrits sur la formation BPJEPS LTP 2019/2021

Publics



Publics

Tout public ayant validé un projet professionnel vers les métiers de l'animation.

Cette formations est accessible aux personnes en situation de handicap.

Public: statut en cours de formation

- Apprentis de moins de 30 ans, (CFA Formas) ou salarié.
- Stagiaire demandeur d'emploi rémunéré : son statut restera celui de demandeur d'emploi avec la même rémunération.
- Stagiaire de la formation professionnelle percevant une rémunération par l'ASP versée selon les grilles et critères régionaux.

Dossier de candidature

Le dossier de candidature est à retirer à l'accueil du CPCV IDF - Pôle EST après la participation à une information collective. Il doit nous parvenir complet aux dates mentionnées ci-après :

- avant le lundi 30 mai 2022 pour les sélections du 20 juin 2022 et le 21 juin 2022;
- avant le mardi 20 septembre 2022 pour les sélections du 03 octobre 2022 et le 04 octobre 2022.

CENTRE PÉDAGOGIQUE POUR CONSTRUIRE UNE VIE ACTIVE - Pôle EST

21b avenue du Neuhof 67100 STRASBOURG

www.cpcvest.fr Tél: 03 88 62 28 28 Mél: accueil@cpcvest.fr



BPJEPS Loisirs tous publics

Deviens animateur professionnel et directeur d'ACM!

Vous occuperez des postes d'animateur, animateur jeune, animateur périscolaire ou directeur d'ACM.

Vous serez amené à travailler avec une population de proximité ou avec un public spécifique (quartier, ville, regroupements intercommunaux, villages de vacances, centres de vacances, maisons de jeunes, CSC, MJC...).



Des possibilités d'évolution s'offriront à vous en validant le BPJEPS LTP en poursuivant votre formation vers un DEJEPS, en développant des techniques d'animation spécifiques, ou encore en évoluant dans l'encadrement pédagogique, dans la coordination de projets ou service...

Équivalence

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées ci-après obtient les unités capitalisables du **BPJEPS LTP:**

Diplômes professionnels	UC 1	UC 2	UC 3 mention loisirs tous publics	UC 4 mention loisirs tous publics
BEATEP* spécialité « activités sociales et vie locale»	X	X	X	X
BEATEP «activités culturelles et d'expression » + BAFD*	X	X	X	X
BEATEP « activités scientifiques et techniques » + BAFD	X	X	X	X
BPJEPS* spécialité « loisirs tous publics »	X	X	X	X
Diplôme d'État de moniteur-éducateur	X	X		
Diplôme d'État de technicien de l'intervention sociale et familiale	X	X		
Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale »	X	X		
Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire »				X
Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien option « loisirs du jeune et de l'enfant »				Х
Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien option « loisirs tout public dans des sites et structures d'accueil collectif »				X
Titre professionnel d'animateur(trice) d'activités touristiques et de loisirs du ministère chargé de l'emploi	Х			Х
Trois au moins des quatre UC transversales (UC1, UC 2, UC3, UC4) du BPJEPS* en 10 UC	X	X		
UC 5 + UC 6 + UC 8 + UC 10 du BP JEPS en 10 UC spécialité « loisirs tous publics »			X	
UC 7 + UC 9 du BP JEPS en 10 UC spécialité « loisirs tous publics »				X
UC5 et UC9 du BP JEPS en 10 UC spécialité « loisirs tous publics »				Х

Diplôme non professionnel	UC1	UC2	UC3 mention loisirs tous publics	UC4 mention loisirs tous publics
BAFD [®] avec une expérience de 28 jours minimum, consécutifs ou non consécutifs, d'accueil de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles.			х	

Pour plus d'informations sur les conditions d'accès et les équivalences, consulter le référentiel :

https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/

RENSEIGNEMENTS

CPCV IDF POLE Est Maïté PROBST

tél: 03 88 62 28 28 - m.probst@cpcvest.fr

Conditions d'accès

- Avoir 18 ans à la date d'entrée en formation au minimum
- Être titulaire d'un diplôme de secourisme (cf dossier d'inscription)
- Être capable de justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil **OU** être titulaire d'un diplôme mentionnés à l'annexe IV du référentiel BPJEPS LTP.

Parcours de formation

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Durée de la formation : du lundi 14 novembre 2022 au 30 juin 2024
- Formation en alternance d'une durée totale de 826 heures en formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute
- UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ du « Loisirs tous publics et de la direction d'un accueil collectif de mineurs
- UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « Loisirs tous publics »

DÉMARCHE ET MOYENS MIS EN OEUVRE

- Formation en alternance, en présentiel et distanciel.
- La formation se construit avec des méthodes actives. Elle repose sur l'individualisation de la formation et des parcours. Un accompagnement personnalisé est assuré tout au long du parcours de formation.
- Elle est adaptée aux réalités professionnelles, en étant assurée par des praticiens de l'animation.
- Le ou la stagiaire est impliqué et mis en situation de responsabilité tout au long de son parcours. Des travaux de groupe sont réalisés autour d'enjeux impliquant les stagiaires dans des mises en situations.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Les UC 1 et 2 font l'objet de la mise en œuvre d'un projet d'animation, de la rédaction d'un dossier et d'une soutenance orale du candidat.
- L'UC4 fait l'objet d'un dossier écrit et de la mise en œuvre d'un temps d'animation au sein de la structure d'alternance en présence d'un jury.
- L'UC3 fait l'objet de la mise en œuvre d'une direction d'une durée de 18 jours minimum et de la rédaction d'un dossier.

VALIDATION DU DIPLÔME

Le jury valide les différents UC de la mention, ceux-ci sont acquis définitivement.

Le BPJEPS LTP est délivré par la DRAJES après validation des 4 unités capitalisables.

^{*}BAFD : brevet d'aptitude aux fonctions de directeur